



Construire aujourd'hui  
les solutions de demain

Expéditeur de - Voyageur livreur



## CONTRAT D'ADHÉSION - VOYAGEUR LIVREUR

PLATEFORME COMOOVA

Entre les soussignés :

COMOOVA, plateforme de mise en relation pour services de livraison, ci-après dénommée « la Plateforme »,

ET

Le Voyageur Livreur, ci-après dénommé « le Voyageur », ayant complété son inscription sur la Plateforme,

IL A ÉTÉ CONVENU ET ARRÊTÉ CE QUI SUIT :

### ARTICLE 1 - OBJET DU CONTRAT

Le présent contrat définit les conditions dans lesquelles le Voyageur utilise la Plateforme COMOOVA pour entrer en relation avec des Expéditeurs souhaitant faire transiter des colis.

COMOOVA agit exclusivement comme intermédiaire de mise en relation et n'intervient ni dans le transport, ni dans le contenu des colis, ni dans les transactions entre utilisateurs.

### ARTICLE 2 - RÔLE ET OBLIGATIONS DU VOYAGEUR LIVREUR

#### 2.1 Mission du Voyageur

Le Voyageur s'engage à :

- Récupérer le colis auprès de l'Expéditeur
- Assurer le transit du colis jusqu'à la destination convenue
- Remettre le colis au Destinataire final

#### 2.2 Vérifications obligatoires avant acceptation du colis

AVANT de prendre possession du colis, le Voyageur doit impérativement :

a) Vérifier l'identité de l'Expéditeur :

- Exiger la présentation d'une pièce d'identité officielle en cours de validité (carte nationale d'identité, passeport, titre de séjour)
- Vérifier la concordance entre l'identité déclarée sur la Plateforme et la pièce d'identité présentée
- Photographier la pièce d'identité et la transmettre via la Plateforme

b) Documenter l'état du colis :

- Prendre des photographies claires du colis sous plusieurs angles
- Photographier tout scellé, étiquette ou marque distinctive
- Télécharger ces preuves photographiques sur la Plateforme avant d'accepter définitivement la mission

c) Procéder à une inspection du colis :

- Demander à l'Expéditeur de déclarer le contenu du colis
- Procéder, si possible et avec l'accord de l'Expéditeur, à une inspection visuelle du contenu
- En cas de doute sur la licéité du contenu, REFUSER la mission
- Refuser tout colis dont l'Expéditeur refuse de déclarer le contenu ou d'autoriser l'inspection

## 2.3 Interdictions absolues

Le Voyageur s'interdit formellement de transporter :

- Substances illicites (stupéfiants, produits prohibés)
- Armes, munitions ou explosifs
- Produits contrefaits
- Marchandises soumises à restrictions douanières sans documentation appropriée
- Tout article dont le transport violerait les lois en vigueur

## 2.4 Conservation de la preuve

Le Voyageur s'engage à conserver l'état du colis tel que documenté photographiquement et à garantir que le colis remis au Destinataire correspond exactement aux photographies prises lors de la réception. Il doit avoir également la preuve de la livraison finale avant de valider la livraison.

# ARTICLE 3 - RESPONSABILITÉ DU VOYAGEUR

## 3.1 Responsabilité personnelle et exclusive

Le Voyageur reconnaît et accepte que :

- Il est personnellement et exclusivement responsable des colis qu'il accepte de transporter

- Il assume l'entièvre responsabilité en cas de transport de marchandises illicites ou non conformes
- Il est le seul responsable vis-à-vis des autorités (douane, police, gendarmerie, services de réglementation) en cas de contrôle
- Il peut cependant faire une contre-expertise en confrontant l'Expéditeur quand au fait des choses dissimulées minutieusement dans le colis.

### 3.2 Diligence raisonnable

En effectuant les vérifications prévues à l'article 2.2, le Voyageur se prémunit contre tout litige ou contentieux. Néanmoins, le non-respect de ces vérifications engage pleinement sa responsabilité.

### 3.3 Décharge de COMOOVA

Le Voyageur reconnaît expressément que COMOOVA ne peut en aucun cas être tenue responsable :

- Du contenu des colis transportés
- Des conséquences légales, pénales ou administratives liées au transport de marchandises illicites
- Des litiges entre le Voyageur et l'Expéditeur ou le Destinataire
- Des contrôles effectués par les autorités compétentes

## ARTICLE 4 - TRANSMISSION AU DESTINATAIRE

Lors de la remise du colis au Destinataire final, le Voyageur doit :

- Vérifier l'identité du Destinataire par présentation d'une pièce d'identité officielle en cours de validité
- S'assurer de la concordance entre l'identité attendue et la personne présente
- Photographier la pièce d'identité du Destinataire
- Faire confirmer la réception via la Plateforme
- Photographier le colis lors de la remise pour prouver son état intact

## ARTICLE 5 - RÔLE DE COMOOVA

### 5.1 Service de mise en relation uniquement

COMOOVA fournit exclusivement une plateforme technologique permettant de mettre en relation des Voyageurs et des Expéditeurs. COMOOVA n'est :

- Ni transporteur
- Ni commissionnaire de transport
- Ni responsable du contenu des colis

- Ni partie à la transaction entre le Voyageur et l'Expéditeur

## 5.2 Absence de contrôle

COMOOVA ne contrôle pas, ne vérifie pas et n'a pas accès au contenu des colis transportés. La Plateforme ne peut garantir la licéité des marchandises échangées entre utilisateurs.

## 5.3 Exonération de responsabilité

Le Voyageur décharge expressément COMOOVA de toute responsabilité civile, pénale ou administrative liée :

- Au contenu des colis transportés
- Aux contrôles douaniers, policiers ou administratifs
- Aux litiges avec l'Expéditeur ou le Destinataire
- Aux sanctions ou poursuites encourues du fait du transport de marchandises illicites

## ARTICLE 6 - SANCTIONS

En cas de manquement aux obligations du présent contrat, notamment l'absence de vérifications préalables, COMOOVA se réserve le droit de :

- Suspendre immédiatement le compte du Voyageur
- Résilier le présent contrat sans préavis ni indemnité
- Transmettre les informations aux autorités compétentes si nécessaire

## ARTICLE 7 - ACCEPTATION

En cochant la case « J'accepte les conditions du contrat Voyageur Livreur », le Voyageur reconnaît :

- Avoir lu et compris l'intégralité du présent contrat
- Accepter sans réserve l'ensemble des conditions
- Être conscient de ses responsabilités personnelles et exclusives
- Dégager COMOOVA de toute responsabilité liée à ses activités de transport en cas de problème lié à la licéité du colis faisant l'objet de la livraison

## ARTICLE 8 - LOI APPLICABLE

Le présent contrat est soumis à la loi française. Tout litige sera porté devant les tribunaux compétents.

le \_\_\_\_\_

Signature électronique du Voyageur Livreur

- Je reconnais avoir lu, compris et accepté l'intégralité des conditions du présent contrat d'adhésion.
- Je certifie sur l'honneur que tout colis que je livre contient exclusivement des marchandises confiées par l'expéditeur selon la forme et la nature du colis et qu'il n'y a aucune modification de ma part pendant le transit de ce colis.